

# COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 juillet 2020

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, JOANNIN Christian, VIAL Céline, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe.

Absent(s) excusé(s) : M. CHATRE Philippe, Mme MARTEL LARUE Sonia, M. MICHEL Fabien, M. DENIS Franck,

Absents(s) non excusé(s) : COLLET Gaston, POINTU Alain

Procuration : M. CHATRE Philippe à M. VACHERON Christian

Mme MARTEL LARUE Sonia à Mme VAUDIER Florine

M. MICHEL Fabien à Mme RAVAZY Aurélie

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme WOLTERS Patricia

*Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de démission pour raisons personnelles de Madame Anne Lise CORBRION, à compter du 10 juillet 2020 (date de réception du courrier en mairie).*

*Elle explique que le remplacement du démissionnaire est assuré selon la réglementation, par le suivant sur la liste "Dessignons et définissons ensemble notre avenir" (telle que déposée en Préfecture lors des élections municipales en 2020) sans obligation de respect de parité.*

*La quatrième sur la liste, Madame Sofia AFONSO, devient conseillère municipale.*

*Elle a été convoquée à la réunion du conseil municipal où il sera procédé à son installation et à l'établissement du nouveau tableau du conseil municipal.*

*Si elle refuse, le suivant sur la liste sera convoqué à la prochaine réunion de conseil municipal.*

**La séance s'ouvre à 20 h 00**

⇒ **Votants : 15**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 29 juin 2020.

⇒ POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1- Installation d'un nouveau conseiller**

Suite à la démission de Madame Anne Lise CORBRION, un courrier a été envoyé à Madame Sofia AFONSO, suivante sur la liste (telle que déposée en Préfecture lors des élections municipales en 2020).

Madame Le Maire donne lecture du mail reçu ce jour de Madame AFONSO qui indique que le délai étant un peu court, elle ne peut se libérer pour le conseil de ce soir. Elle précise qu'elle nous tiendra informé de sa décision de siéger dans les plus brefs délais.

Si elle accepte, elle sera installée lors de la prochaine séance du conseil municipal, si elle refuse un courrier sera adressé au suivant sur la liste.

## **2- Compte rendu des délégations au Maire**

### **2-1 Programme voirie 2020**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation a été lancée pour le programme voirie 2020 via la plateforme du Département de la Loire. Les entreprises doivent déposer leurs offres au plus tard le 27 juillet 2020 à 17 heures.

La commission d'ouverture des plis se réunira le mardi 28 juillet 2020 à 11 h en mairie.

### **2-2 Maison de Santé Pluriprofessionnelle – missions contrôle technique, SPS et géotechnique**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la consultation a été lancée pour la mission de contrôle technique, SPS (sécurité et protection de la santé) et géotechnique.

Les offres ont été reçues et étudiées. Un courrier a été adressé aux entreprises non retenues.

Ont été retenus les prestataires suivants :

- pour le contrôle technique "Alpes contrôle" pour un montant HT de 3 400 €
- pour le SPS "Qualiconsult" pour un montant HT de 3 200 €
- pour l'étude géotechnique "Celigeo" pour un montant HT de 3 165 €

## **3- Demande de fonds de concours à Roannais Agglomération - Modification**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 29 juin, a délibéré pour le principe du fonds de concours dit « neutralité fiscale » avec Roannais Agglomération, en fonctionnement : 10 871 € et en investissement : 33 536 € ce qui faisait un total de 44 407 €.

Roannais Agglomération, devant rétrocéder à la commune la somme de 41 639 €, il convient que le conseil municipal délibère précisément sur ce montant.

Madame le Maire propose d'annuler les délibérations en date du 29 juin 2020 et de solliciter ce fonds selon les éléments suivants :

- En investissement la somme de 32 824 €.
- En fonctionnement la somme de 8 815 €.

⇒ POUR : 15            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

## **4- Demande de remise sur loyer orthophoniste**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Hélène DETOUR MORLOT, orthophoniste sur la commune, a sollicité la commune pour bénéficier d'une remise de son loyer suite à la perte d'activité et donc de son chiffre d'affaire pendant le confinement lié à la pandémie de Covid-19.

Madame le Maire expose que Mme DETOUR MORLOT a envoyé à la demande de la mairie des documents justifiant de cette perte notamment un état comparatif de son chiffre d'affaire du 16 mars au 10 mai en 2019 et 2020.

Madame le Maire a alors demandé à Mme DETOUR le détail des aides perçues pendant cette période : des indemnités journalières et l'attente de réponse pour les aides de l'Etat et de RA.

Son loyer mensuel s'élève à 438.10 €.

Il est proposé de remiser une partie des loyers dus pendant la période de confinement soit environ :

- 1/3 du loyer sur la période du 17 au 31 mars,
- 1/3 du loyer d'avril et
- 1/3 loyer sur la période du 01 au 10 de mai.

Le montant remisé soit 267 € sera déduit du loyer du mois d'aout 2020.

⇒ POUR : 15            CONTRE : 0            ABSTENTIONS : 0

#### **5- Chats errants – convention avec l'Arche de Noé**

Madame le Maire expose les appels en mairie et les sollicitations de certains administrés, eu égard à une population de chats errants parfois importante et encombrante.

Les chats pourraient être accueillis à l'Arche de Noé, à condition que la commune conventionne avec l'association.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

L'Arche de Noé prend à sa charge l'intégralité des frais liés à la gestion de cette fourrière et fait son affaire de récupérer auprès des propriétaires identifiés les sommes dues au titre des frais de garde et de soins éventuels des chats admis en fourrière.

Le tarif de la cotisation pour 2021 est de 0.50 € par habitant, soit un montant de 1 006 € (population totale de la commune : 2012 habitants au 01/01/2020). La convention est établie pour une durée de 3 ans.

*Rappel : La commune a signé une convention avec la SPA pour les chiens.  
La cotisation annuelle est de 0.40 € par habitant soit pour 2020, 804.80 €*

Un débat s'instaure et différents arguments sont avancés :

- des personnes se plaignent de la prolifération des chats (3 appels en mairie en une semaine) ;
- le coût semble trop important ;
- une convention est déjà signée avec la SPA pour les chiens errants ;
- il n'est pas certain que cela règle les problèmes car il faut pouvoir capturer les chats errants donc sauvages ;
- l'obligation d'identifier les chats (puce) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 est rappelée, tout comme l'utilité de les vacciner et stériliser.

Favorable à la signature de la convention

⇒ POUR : 11            CONTRE : 0            ABSTENTIONS : 4 (VAUDIER, MARTEL  
LARUE, PREFOL, WOLTERS)

***Arrivée de M. Philippe CHATRE à 20 h 50, le nombre de votants reste à 15 étant donné que M. CHATRE a donné procuration à M. VACHERON***

#### **6- Convention de prestation de service avec la commune de Renaison pour l'utilisation d'un broyeur**

*(présenté par M. Jacquit ROCHE, Adjoint)*

M. ROCHE expose aux membres du conseil municipal que la commune de Renaison met à la disposition de la commune un broyeur cédé gracieusement par Roannais Agglomération.

M. ROCHE donne lecture de la convention qui rappelle que la commune utilisatrice ne dispose pas des droits du propriétaire et s'engage à respecter le matériel emprunté ainsi que le règlement d'utilisation annexé.

Le coût unitaire d'utilisation comprend le total des charges fixes / unité d'utilisation du matériel + les charges de fonctionnement relatives à l'entretien du matériel.

Les charges fixes incluent l'assurance et le remisage du matériel et sont calculées annuellement par la commune propriétaire. Elles sont estimées à 2.50 € par heure pour une utilisation annuelle de 200 h. Ce coût sera réajusté en fonction des coûts réels.

Les charges d'entretien sont estimées à 3/10000 de la valeur d'achat par heure de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement relatives à l'entretien du matériel s'élèvent à 4.50 € par heure d'utilisation.

Chaque mise à disposition du matériel donnera lieu à une facturation forfaitaire de 35 € couvrant les frais de dépôt, de réception et d'état des lieux du matériel.

Un forfait de 20 € par an sera facturé à la commune pour les charges de structures (secrétariat, encaissement,...)

La convention est proposée pour une durée de 1 an afin de voir comment cela se passe et de faire un bilan pour la suite.

⇒ POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

## **7- Questions diverses**

### **7-1 Statistiques du pôle ADS**

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2019 du service ADS. 25 communes adhérentes au service et 3750 actes instruits (dont 113 pour Saint André d'Apchon (pour rappel 98 actes instruits en 2018)).

### **7.2 Interventions :**

#### **► Jacquit ROCHE :**

Fait un point sur la 2<sup>ème</sup> réunion de la commission voirie.

Une 2<sup>nde</sup> visite sur le terrain a été effectuée le 10 juillet avec un état des lieux des voies et chemins de la partie haute de la commune.

Les membres de la commission ont établi la liste des voies à améliorer dans les 6 années à venir.

#### **► Christian VACHERON :**

Donne lecture du courrier reçu de France Nature Environnement (ex FRAPNA).

Un inventaire des mares de la commune a été réalisé entre février et mi-mai dans le cadre de la campagne « mare où est-tu ? ». Il y a 69 mares sur la commune, leur biodiversité est intéressante. On trouve des tritons crêtés.

La Roannaise de l'eau va intervenir pour clôturer et protéger les mares. Les agriculteurs sont partie prenante de cette conservation. La Fédération de chasse est aussi investie dans cette démarche.

► **Philippe VIAL** :

A rencontré le maire de la commune de Saint Romain la Motte où a été réalisé un forage pour l'arrosage du terrain de foot.  
Il a récupéré les coordonnées du foreur pour se renseigner.

► **Marie-Christine PREFOL** :

A participé au conseil de l'école maternelle.  
L'effectif prévisionnel de l'école maternelle à la rentrée 2020 est de 72 élèves (65 + 7 TPS).  
S'inquiète pour les années à venir.

► **Philippe CHATRE** :

Revient de la réunion du comité syndical de Roannaise de l'Eau.  
Roannaise de l'Eau va faire parvenir une invitation à une réunion de présentation de ses domaines de compétences le mercredi 9 septembre de 17 h à 18 h.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 32.**